

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/118

en date du 25 novembre 2022  
convoqué le 18 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

M. Camille ZIEGER, Mme Louiza BOUDHANE, M. Hervé KAMALSKI, Mme Sandrine WARNERY, MM. Laurent MOORS, Fabien DI FILIPPO, Roland KLEIN, Mme Carole MARTIN, M. Etienne KREKELS, Mme Céline BENTZ, M. Philippe SORNETTE, Mmes Virginie FAURE, Annie CANFEUR, Anne-Marie DEHU, M. Brice TASKAYA, Mme Françoise FREY, M. Stéphane POIROT, Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER, M. Martial BOVI, Mme Catherine VIERLING, MM. Jean-Yves SCHAFF, Jean-Michel CLERGET, Guy BAZARD, Fabien KUHN.

Absents excusés : Mme Bernadette PANIZZI qui donne procuration à Mme Louiza BOUDHANE  
M. Christophe HENRY qui donne procuration à Mme Carole MARTIN  
Mme Marie-France BECKER qui donne procuration à M. Laurent MOORS  
Mme Antoinette JEANDEL qui donne procuration à Mme Anne-Marie DEHU  
M. Patrick LUDWIG qui donne procuration à M. Camille ZIEGER  
Mme Isabelle LICKTEIG-LEDEUIL qui donne procuration à Mme Sandrine WARNERY  
Mme Nurten BERBER  
Mme Giuseppa FAIVRE

Assistaient à la séance : M. Christophe DAUFFER, Directeur général des services  
Mme Chantal LOMBARD, Chef du service des finances  
Mme Catherine BRUNNER, Direction générale des services  
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : M. Fabien DI FILIPPO



Nombre de membres présents : 25
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 31
Quorum : 17 membres

**TARIFS DE L'EAU APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Il est rappelé que le prix de l'eau se décompose de la façon suivante :

- le prix de l'eau au m<sup>3</sup> vendu auquel on additionne :
- la **redevance de lutte contre la pollution**, fixée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et reversée intégralement à l'organisme ;

- la **redevance de prélèvement sur la ressource en eau**, est en fonction des m3 d'eau prélevés et distribués au cours de l'année. Cette redevance est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- la **TVA à 5,5 %** calculée sur l'ensemble des trois tarifs énumérés ci-dessus.
- la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**, fixée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et reversée intégralement à l'organisme. Cette redevance est soumise à une **TVA de 10%**.

Le maire propose d'augmenter le prix de l'eau pour l'année 2023 :

- le **prix du m3 d'eau passe de 1,04€ HT à 1,20€ HT** pour la commune de Sarrebourg, soit une hausse de 0,16€ HT

Le maire rappelle également qu'après concertation avec les communes extérieures, il a été proposé d'appliquer une augmentation au prorata de la valeur patrimoniale du réseau desservant chaque collectivité sur la hausse applicable au prix de Sarrebourg.

Il est ainsi proposé d'adopter les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

<b>Communes</b>	<b>Tarifs de l'eau</b>
Hesse, Schneckenbusch, Buhl-Lorraine, Imling	0,958 € HT/m3
Haut-Clocher	0,999 € HT/m3
Lettenbach, Saint Luc, Abreschviller	0,888 € HT/m3
Saint Quirin, Vasperviller	0,871 € HT/m3
Voyer	0,915 € HT/m3

- le **montant de la redevance de lutte contre la pollution reste à 0,350€ HT** par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

- celui de la **redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reste à 0,075€ HT** par m3.

- celui de **redevance pour modernisation des réseaux de collecte ne change pas non plus, soit 0,233€ HT** par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

- les **tarifs de location des compteurs** restent ceux fixés par décision L2122-22 du CGCT à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

**Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 17 novembre 2022 après en avoir délibéré, DECIDE avec 31 avis favorables :**

1°) D'approuver la réactualisation des tarifs de l'eau pour la commune de Sarrebourg et pour les communes extérieures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme présentée ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>Tarifs de l'eau</b>
Sarrebourg	1,200 € HT/m <sup>3</sup>
Hesse, Schneckenbusch, Buhl-Lorraine, Imling	0,958 € HT/m <sup>3</sup>
Haut-Clocher	0,999 € HT/m <sup>3</sup>
Lettenbach, Saint Luc, Abreschviller	0,888 € HT/m <sup>3</sup>
Saint Quirin, Vasperviller	0,871 € HT/m <sup>3</sup>
Voyer	0,915 € HT/m <sup>3</sup>

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Sarrebourg, le 29 novembre 2022**

**Le secrétaire de séance,**



**Fabien DI FILIPPO**

**Le Maire,**



**Alain MARTY**